

# NAKSHA

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 5.000 Euros

Siège social :

La Poularié  
81100 CASTRES

R.C.S. CASTRES 794 659 284

S.I.R.E.T. : 794.659.284.00028

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS  
DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 31 AOUT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 31 Août à dix-huit heures,

Monsieur PETITJEAN Florian,  
Demeurant La Poularié - 81100 CASTRES

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 50 € chacune, émises par la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle NAKSHA, au capital de 5.000 €,

Associé unique et Président de ladite Société :

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :**

- Approbation des comptes de liquidation et répartition pour solde de tout compte,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Décharge du mandat du Liquidateur et quitus,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir établi le rapport de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes définitifs de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 4.695 Euros.

#### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique, compte tenu que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde négatif de 4.695 Euros décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué et aucune attribution réalisée.

L'associé unique décide expressément l'imputation à due concurrence dudit solde négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société

#### **TROISIEME DECISION**

L'associé unique constate la clôture définitive de la liquidation à compter du 31-08-2025, en conséquence quitus est donné au Liquidateur de sa gestion, lequel est déchargé de son mandat.

#### **QUATRIEME DECISION**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique après lecture.

✚ Florian PETITJEAN

